

SÉNAT

Bruno KERN
assistant parlementaire
de Michel DREYFUS-SCHMIDT.

Republique Française

Paris, le 4 janvier 1982.

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous communiquer copie de deux questions écrites relatives à la situation des Instituts d'études politiques de Province dans l'hypothèse où vous n'auriez pas eu connaissance de celles-ci.

Les projets du Ministre délégué, chargé de la fonction publique et des réformes administratives sont alarmants. La création de nouveaux Instituts va à l'encontre du but recherché car elle entraînera une dispersion des moyens et donc un affaiblissement général du potentiel éducatif des Instituts déjà existants.

Il convient, bien au contraire, d'œuvrer pour un accroissement des disponibilités budgétaires en faveur des IEP déjà existants dont la répartition géographique permet, dès aujourd'hui, de dévoter les étudiants désireux de préparer l'E.N.A sans pour autant qu'ils aient besoin de "monter à Paris".

Amicus eReve de l'IEP de Strasbourg, j'attache une importance toute particulière à cette question et souhaite agir en ce sens.

C'est pourquoi, je vous serai reconnaissant de me faire connaître si votre Institut envisage de prendre position par la voie de son Conseil d'admis-

= réaction ou si une concertation s'est établie entre les différents Instituts d'études politiques de Province.

Par un même courrier, je me permets d'alerter l'Association des anciens élèves ainsi que les délégués étudiants de votre Institut de manière à envisager une action commune.

Sans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Bruno Kern

Bruno KERN .
11. Rue Lacomiquière .
75005 PARIS .
tel. : 707.08.11 .
Seriat : 234.30.68 .

Les conditions d'accès à l'Ecole Nationale d'Administration

---=oOo=---

Modification de l'article 4 du décret n° 71-787 du
21 septembre 1971.

CHAPITRE II

Des concours externes

Article 4

Texte actuel

Les deux concours externes sont ouverts aux jeunes gens de moins de vingt-cinq ans au 1er janvier de l'année du concours :

Titulaires d'un diplôme sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un diplôme d'un institut d'études politiques ou d'un titre ou diplôme de même niveau figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de la fonction publique sur proposition du conseil d'administration de l'Ecole après avis du ministre de l'éducation nationale,

Ou ayant terminé avec succès la première année du second cycle d'études supérieures juridiques ou économiques.

Version proposée (1)

Les deux concours externes sont ouverts aux candidats âgés de moins de vingt-cinq ans au 1er janvier de l'année du concours et titulaires

- soit d'une licence ou d'une maîtrise,
- soit d'un titre ou d'un diplôme de même niveau figurant sur une liste établie par arrêté du ministre chargé de la fonction publique pris sur proposition du conseil d'administration de l'Ecole et après consultation du ministre de l'éducation nationale.

(1) Il s'agit seulement de tenir compte de la réforme du second cycle de l'enseignement supérieur (arrêté du 16 janvier 1976).

La réforme des concours d'entrée

---=oOo=---

Après quelques hésitations, le groupe de travail chargé d'étudier la structure des concours d'entrée et le programme des épreuves, a choisi de proposer simplement quelques ajustements, conservant donc l'économie générale du système mis au point en 1971.

Trois séries de réformes sont finalement proposées :

1 - Candidatures

Le groupe ne s'est pas préoccupé des concours internes. Pour les concours externes, il souhaite que l'exigence d'un diplôme soit formulée en des termes tenant compte de la réforme du second cycle.

2 - Epreuves

Les modifications demandées sont destinées à simplifier la structure des concours (concours à dominante juridique) et à permettre un meilleur contrôle des connaissances indispensables (concours à dominante économique).

a) Concours à dominante juridique

Les candidats peuvent dans l'état actuel choisir le stade du concours où ils sont interrogés en relations internationales et en questions sociales (écrit ou oral).

Le groupe a estimé nécessaire d'exiger des candidats, la connaissance de ces deux disciplines, mais il a estimé souhaitable d'imposer aux candidats l'ordre dans lequel ils subiront les épreuves :

- à l'écrit (admissibilité), les relations internationales (réponse à deux ou trois questions) ;
- à l'oral (admission), les affaires sociales (exposé-discussion).

b) Concours à dominante économique

- A l'admission, la formule de la dissertation semble ne plus correspondre à l'état de la science économique : il a semblé préférable de demander aux candidats la réponse à deux ou trois questions (qui pourront revêtir la forme de petits problèmes concrets).

- A l'admissibilité, conformément à ce qui avait été délibéré au Conseil d'Orientation et au Conseil d'Administration, tous les candidats seront interrogés en finances publiques et ne pourront plus retenir, à la place de cette discipline, les questions internationales (matière qui n'était pratiquement jamais choisie) ni les relations économiques internationales (chapitre du programme de la première épreuve de l'admissibilité).

3 - Programmes

Malgré son désir d'alléger les programmes, le groupe de travail n'a pas réussi à procéder à des réductions substantielles.

Les seules modifications importantes concernent l'épreuve n° 6 de l'admissibilité (options).

La liste a été modifiée :

Suppression : mathématiques, statistique (concours n° 1) ;
statistique (concours n° 2),

Adjonction : études de défense, philosophie.

Bien entendu, des programmes sont proposés pour chacune des matières nouvelles.

-----oOo-----

Premier concours externe (dominante juridique)

ADMISSIBILITE

Sixième épreuve.

Au choix du candidat : comptabilité privée, droit des affaires, droit civil, études de défense, géographie économique et humaine, histoire contemporaine, informatique, linguistique générale, philosophie, psychologie, sociologie et science politique.

Premier concours externe (dominante juridique)

ADMISSIBILITE

Cinquième épreuve

Problèmes internationaux.

En même temps que de vérifier, dans ce domaine, la possession par les candidats des connaissances historiques, géographiques, juridiques, sociologiques et économiques de base indispensables, l'objectif de l'épreuve est de permettre au jury de mesurer leur compréhension des données fondamentales des problèmes internationaux dans le monde d'aujourd'hui, leur aptitude à interpréter les situations, à dégager les grandes tendances d'une évolution, à peser l'importance des facteurs déterminants d'une politique, etc.

I.- LES RELATIONS INTERNATIONALES DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI.

Les grands problèmes internationaux contemporains : les rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement, les relations entre l'est et l'ouest, les problèmes européens, la politique extérieure des principales puissances, le rôle des pays non alignés.

La vie internationale depuis la fin de la seconde guerre mondiale : les principaux événements, leurs origines, leur signification, leur portée.

II.- L'EXERCICE DES RESPONSABILITES DE L'ETAT DANS LE DOMAINE INTERNATIONAL : L'EXEMPLE FRANCAIS.

La conduite de la politique extérieure au niveau gouvernemental.

Le Ministère des Affaires Etrangères : les services de l'Administration centrale et les postes à l'étranger.

Le rôle du Parlement.

III.- LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

L'organisation des Nations Unies : sa structure, son rôle.

Notions générales sur les institutions spécialisées.

Notions générales sur les grandes organisations régionales.

Les communautés européennes : leur structure, leur rôle, leurs problèmes.

Les grandes alliances militaires : l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Pacte de Varsovie.

Le désarmement.

IV.- LES DONNEES FONDAMENTALES DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC .

Les sources du droit, notamment les traités.

Les principes juridiques régissant la société internationale : indépendance, égalité, non intervention.

Les relations entre Etats : la reconnaissance d'Etat, les conflits, le règlement pacifique des différends.

Le droit des communications internationales, le droit de la mer, le droit de l'espace.

Premier concours externe (dominante juridique)

ADMISSIBILITE

Quatrième épreuve.

Economie.

I. - LES GRANDS SYSTEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS

Les économies de marché occidentales ;
Les économies planifiées de l'Est ;
Les économies en voie de développement.

II. - LES AGENTS ECONOMIQUES, LES MARCHES, les PRIX, LA MONNAIE ET LE CREDIT

Les entreprises : les différents types d'entreprises industrielles, agricoles, commerciales et de service, artisanales, coopératives ; les entreprises publiques ; la combinaison de production ; les types de comportements rationnels des entreprises.

Les consommateurs : les besoins ; les types de comportements rationnels des consommateurs.

L'Etat et les collectivités publiques : leur place et leurs rôles dans les économies du marché.

Les marchés et les prix : l'offre ; la demande ; la détermination des prix dans les situations de concurrence, de concurrence monopolistique, d'oligopole, de monopole.

Les éléments de théorie du "bien-être".

La monnaie, le crédit, les systèmes bancaires et financiers.

III. - LA FORMATION DU PRODUIT NATIONAL

Les facteurs de la production : le travail, le capital, le progrès technique, l'éducation, etc...

La détermination du produit national et de l'emploi ; l'inflation ; le chômage.

Le revenu, la consommation, l'épargne, l'investissement, les échanges extérieurs.

Les mouvements conjoncturels et la croissance de l'activité économique.

L'inflation.

Les éléments de comptabilité économique ; les agents ; les opérations ; le tableau d'échanges interindustriels ; le tableau d'opérations financières.

IV. - LA REPARTITION DES REVENUS

Le salaire, le profit, l'intérêt.

La redistribution des revenus.

V. - LES POLITIQUES A COURT, MOYEN ET LONG TERMES

VI. - LA PLANIFICATION

La planification indicative ; la planification impérative.

VII. - LES RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

La balance commerciale ; la balance des paiements.

Les conditions théoriques de l'échange international.

Les paiements internationaux : la convertibilité internationale des monnaies ; le change ; les mouvements internationaux des capitaux ; l'équilibre de la balance des paiements ; la politique de l'Etat relative aux échanges internationaux.

Les politiques économiques de la Communauté Economique Européenne.

Premier concours externe (dominante juridique)

ADMISSIBILITE

Troisième épreuve.

Problèmes du monde actuel.

Cette épreuve a pour but de vérifier l'intérêt porté par les candidats aux sociétés dans lesquelles ils vivent et la connaissance qu'ils ont acquise des problèmes qui se posent du point de vue politique comme du point de vue économique et social dans les Etats ainsi que dans la vie internationale.

La compréhension de ces problèmes suppose la connaissance précise de l'histoire récente, et plus particulièrement, de l'ensemble des événements qui ont suivi la seconde guerre mondiale.

ANNEXES

PROGRAMMES DES EPREUVES ECRITES ET ORALES

I. - Concours externes

A. - Premier concours (dominante juridique)

ADMISSIBILITE

Première épreuve et deuxième épreuve

Droit public.

I. - DROIT CONSTITUTIONNEL ET INSTITUTIONS POLITIQUES.

A. - L'Etat moderne :

La souveraineté politique et ses modes d'expression.
Les différents types de constitution.
Les régimes électoraux.
Les partis politiques.
Les libertés publiques et les droits politiques, économiques et sociaux (principes généraux).

B. - Les régimes politiques :

L'évolution politique de la France depuis la IIIe République.
Les institutions politiques actuelles en France.
Les différents types de régime politique.

II. - DROIT ADMINISTRATIF ET INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

A. - Les structures et le fonctionnement de l'administration française :

Les administrations centrales ; la coordination interministérielle ; les rouages administratifs de la planification française.
Les circonscriptions territoriales de l'Etat.
Les collectivités locales et les établissements publics.
Déconcentration et décentralisation.
Le secteur public et parapublic ; les "démembrements" de l'administration.
Les relations de l'administration et du public (la participation, les comités d'usagers, le médiateur ...).
La recherche de l'efficacité et les préoccupations de rentabilité dans l'administration française.

B. - Les agents de l'administration :

Les diverses catégories d'agents.

Les problèmes généraux de la fonction publique : statut, recrutement, obligations, responsabilités et droits des fonctionnaires, procédures de consultation.

C. - L'action de l'administration :

Les fonctions de l'administration : la théorie générale des services publics et de la police administrative.

L'acte administratif unilatéral.

Les contrats administratifs (et, notamment, les marchés publics).

Les biens : expropriation, domaine, travaux publics.

L'urbanisme.

Les principes fondamentaux du droit de l'interventionisme économique.

D. - La justice administrative :

Le principe de légalité et les sources du droit administratif.

Le principe de séparation des autorités administratives et judiciaires.

La juridiction administrative.

Les recours en annulation.

La responsabilité de l'administration.

SOCIOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE

I - Connaissance des éléments fondamentaux

1. Les concepts : comportement-attitude-opinion-stratégie -
norme - valeur - socialisation - rôle - statut -
échange - interaction - pouvoir - autorité -
intégration - classe - culture - anomie.
2. Les méthodes : - le plan d'enquête et d'étude ;
- la formulation des hypothèses ;
- le choix des variables et des indicateurs ;
- les techniques : l'observation directe et parti-
cipante - l'étude de documents et de statistiques -
l'interview et le questionnaire - le sondage -
les techniques quantitatives de base.

II - Aptitude à l'utilisation des modes d'analyse

Application des principaux modes de raisonnement et d'analyse en sciences sociale et politique à des problèmes actuels :

1. Modes de raisonnement et d'analyse : - l'analyse psychosociologique ;
- l'analyse de système
(ou organisationnelle) ;
- l'analyse mathématico-formelle ;
- l'analyse du changement et du
conflit social.
2. Problèmes actuels : - l'urbanisation et l'industrialisation en France ;
- les inégalités sociales en France ;
- la gestion centrale et locale des affaires
publiques en France ;
- le vote, les partis, les groupes de pression
et d'intérêts en France ;
- les entreprises comme ensembles humains et sociaux ;
- la natalité et la famille dans les pays
industrialisés.

Programmes des épreuves des différents concours
donnant accès à l'école nationale d'administration
(Journal Officiel du)

Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 71-787 du 21 septembre 1971 modifié relatif aux conditions
d'accès à l'école nationale d'administration et au régime de la scolarité ;

Sur la proposition du directeur de l'école nationale d'administration,

Arrête :

Art. 1er - En application des articles 6, 7, 20, 21 et 22 du décret susvisé,
les programmes des épreuves des différents concours donnant accès à l'école
nationale d'administration sont fixés conformément aux annexes du présent
arrêté.

Art. 2 - Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de
l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la
République française.

Fait à Paris, le